# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

Présents : 23

Excusés en ayant donné pouvoir : M. JAKEL, Mme WOJCIECHOWSKI, Mme TEMPESTA, Mme KFOURY.

**LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LA SÉANCE EST OUVERTE.**

M. le Maire remercie le conseil municipal d'avoir répondu présents au 3ème conseil dédié au budget, ainsi qu'aux habitants de leur présence.

## DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire propose la candidature de M. KAHAL Yazid.

M. KAHAL est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire demande s'il y a des questions relatives à cela.

## 3-1 APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2026

**Intervention de M. MORELLE**

Pour annoncer que le groupe Montigny Rassemblement votera POUR, en formulant quelques remarques :

Concernant le rétablissement de l'éclairage avec la demande de vigilance au niveau de la sécurité.

Une erreur au niveau du nom SCOLAREST, une erreur sur la nomination du nom de Mme POLLART Kathy. Une question posée au nom de Mme BRONSART et non de Mme POLLART.

M. le Maire annonce que la rectification sera effectuée avant affichage.

**Intervention de M. DE CESARE :**

Demande de rectification de l'orthographe du nom de Mme KFOURY Rita.

Concernant les interventions sur les bouches à incendie : M. DE CESARE demande de faire apparaître qu'il accuse la municipalité de voler de l'eau sur les bouches à incendie pour l'arrosage communal.

Demande concernant l'affichage du conseil du 16 avril : M. le Maire lui indique qu'il ne peut être affiché étant donné que nous votons son approbation. Demande également d'information concernant l'affiche de celui du 29 mars. M. le Maire précise qu'il va vérifier sa bonne parution.

Demande concernant une réflexion qui n'a pas été retransmise, relative à l'avis favorable pour le transport en bus des enfants lors de la pause méridienne.

M. DE CESARE annonce que Montigny Terre d'Ostrevent votera également POUR, si les rectifications sont émises. M. le Maire annonce que les remarques seront modifiées avant affichage du compte rendu du conseil du 16 avril 2026.

**VOTE DU POINT 3-1 : 27 VOTANTS. 27 VOIX POUR.**

## ERRATUM

M. le Maire présente ses excuses et annonce avoir fait une erreur en ayant oublié d'annoncer la suppression du point 3-9.

Il demande à l'ensemble du conseil de lui donner autorisation de suppression, tout en proposant également de traiter les questions concernant ce point lors des questions diverses.

**Accord à l'unanimité.**

## 3-2 ADMINISTRATION ET VIE INSTITUTIONNNELLE :

### 1 • DECISION DU MAIRE : DELEGATION DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Lecture des articles de 1 à 31

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur les délégations de pouvoir.

Mme POLLART fait une prise de parole afin de faire écho des échanges au conseil d'installation :

« Si notre groupe dirigeait Montigny, notre approche de la gouvernance serait guidée par un équilibre différent entre l'efficacité de l'exécutif et la souveraineté de notre assemblée. L'instauration de seuils d'alerte : actuellement, les délégations permettent de signer des contrats importants sans débat préalable. Si nous étions aux responsabilités, nous abaisserions systématiquement les seuils de délégation pour les marchés publics. Tout contrat dépassant un montant significatif reviendrait devant le conseil. Cela permettrait d'éviter que des décisions financières lourdes ne soient prises en comité restreint, d'autant plus quand la commune dispose d'un excédent de plus de 525 000 € à gérer. Le droit de regard en temps réel, la transparence ne devrait pas être un rendez-vous trimestriel en conseil municipal. Si nous devions mettre en place des délégations, nous les conditionnerions à une obligation d'information sous 48 heures. Chaque décision signée serait notifiée par voie électronique à l'ensemble des élus. Cela nous éviterait de découvrir des actes structurants pour la ville uniquement lors de la lecture d'un compte rendu sommaire, plusieurs mois après sa séance. La priorité au débat souverain, enfin, nous restreindrions le champ de ces délégations aux seules affaires courantes et aux urgences. Pour tout ce qui touche à l'identité de la commune ou à des actions en justice de longue durée, le débat en conseil municipal demeurerait la règle absolue. On ne pourrait pas engager l'avenir de Montigny par une simple signature isolée. Nous demeurons convaincus que l'information de nos concitoyens et le référendum sur les projets structurants sont indispensables au rétablissement de la confiance de nos concitoyens dans l'action publique. Donc, en l'état, cette délibération ressemble trop à un chèque en blanc sans contrepartie démocratique. Si vous acceptez d'intégrer ces mécanismes de contrôle et de transparence, nous pourrions envisager un vote favorable ; faute de ces garanties, nous nous abstiendrons. »

M. le Maire demande s'il y a d'autres remarques.

M. DE CESARE demande une explication sur le point 15. M. BODIN demande confirmation concernant le droit de préemption jusqu'à 150 000 € pour la délégation donnée à M. le Maire et au-delà soumis au conseil municipal.

M. le Maire lui confirme.

M. BODIN demande également plus d'informations sur l'article 21. Retrait du point 21 car identique au précédent. Demande suivante sur l'article 17, et également pour l'article 26.

M. DE CESARE demande d'avoir la modification du point 31 lors du prochain compte rendu.

M. le Maire annonce que cela sera fourni.

M. le Maire répond à Mme POLLART : « Je suis très favorable à passer à chaque fois aux conseils municipaux. Et s'il faut convoquer sept fois ou huit fois le conseil municipal, il sera convoqué huit fois. Moi, je n'ai aucun souci là-dessus. Vous dites un chèque en blanc, je ne fais pas de chèque en blanc. »
M. le Maire propose à Mme POLLART de choisir les points afin de baisser les montants.

M. MORELLE prend la parole afin de proposer un montant de 100 000 €.

M. le Maire demande l'accord à l'ensemble du conseil, accord accepté.

M. MORELLE demande de revoir le montant de l'article 20 concernant 300 000 €, ainsi qu'une demande d'explication au point 29.

M. DE CESARE propose 100 000 €. M. le Maire annonce que cette somme actuelle de 300 000 € provient de l'ancienne mandature.

M. le Maire annonce la modification à 100 000 € de l'article 20. Il ajoute également : « Sachez que dans l'ordre du jour du conseil municipal, il y a deux points qui sont à l'ordre du jour qui ne nécessitaient pas le passage en conseil, par exemple : la convention pour l'eau et la convention pour le cimetière. Il suffit de prendre un arrêté municipal. Mais je le passe au conseil municipal par transparence et preuve de bonne foi. »

**VOTE DU POINT 3-2 1. : 27 VOTANTS. 27 POUR.**

## 2 • MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire ainsi que les 2 listes d'opposition ont apporté une modification sur l'article 23 et l'article 24 concernant le local à disposition pour l'opposition afin d'y ouvrir une permanence, ainsi que sur l'aspect numérique afin de dédier, sur le site de la ville, un espace pour les listes d'opposition et également une diffusion des 2 listes lors de l'édito de M. le Maire sur le réseau social Facebook de la ville.

M. MORELLE prend la parole : « C'est avec un esprit constructif et au nom du groupe Montigny Rassemblement que je prends la parole sur cette délibération concernant la modification de notre règlement intérieur. Nous tenons d'abord à vous remercier, Monsieur le Maire, pour la qualité et la courtoisie des échanges que nous avons pu avoir sur ce dossier, notamment lors de nos concertations avec Madame KFOURY. Ce travail respectueux entre la majorité, le groupe de gauche et notre groupe patriote honore notre assemblée et prouve que nous pouvons nous retrouver sur l'essentiel : le bon fonctionnement de la démocratie locale. Premièrement, sur l'accueil du public dans le local d'opposition, à l'article 23, nous saluons l'inscription dans ce nouveau règlement de la possibilité pour les élus minoritaires de recevoir les administrés, comme nous l'avions souligné conformément à l'article L 2121-27 du CGCT et à la jurisprudence constante du Conseil d'État. L'exercice de notre mandat ne se limite pas à un travail administratif interne ; la rencontre avec les citoyens et l'organisation de permanences font partie intégrante de notre mission d'élu. En autorisant ces permanences, qui se feront bien entendu sur rendez-vous pour respecter la sécurité et le bon ordre de l'hôtel de ville, nous renforçons ensemble le lien de proximité avec les Montignanais. Deuxièmement, sur la communication numérique à l'article 24, nous nous réjouissons également de voir acter la publication de notre expression libre sur le site Internet et la page Facebook de la commune. C'est une avancée moderne qui permet une information complète des citoyens sur tous les supports municipaux. Troisièmement, une proposition d'économie : le mobilier à l'annexe 11 de nos documents. Monsieur le Maire, nous souhaitons soulever un point de détail concernant l'équipement de ce local. Le document budgétaire annexe prévoit une dépense de 3 000 € pour l'achat de deux armoires. Dans une démarche à la fois économe pour les deniers publics et respectueuse de l'environnement, nous vous proposons de décliner cet achat. Notre groupe est prêt à fournir lui-même ses propres armoires issues de la seconde main. À une époque où nous demandons des efforts à tous, économiser ces 3 000 € nous semble être un signal de gestion responsable et écologique que nous pouvons envoyer ensemble aux Montignanais. Réaffectons les 3 000 € dans le budget plantation d'arbres qui n'est que de 2 000 €. Entre nos armoires et l'oxygène des Montignanais, ce choix, c'est le choix du rassemblement que nous faisons. Monsieur le Maire, ce nouveau règlement intérieur nous semble équilibré et respectueux des droits de chaque élu. Parce qu'il va dans le sens d'une démocratie locale vivante, transparente, le groupe Montigny Rassemblement votera pour cette modification. »

Intervention de M. BODIN sur le point 24 du support numérique : « Nous saluons bien sûr l'arrivée de la publication des expressions des groupes d'opposition sur le site Internet et la page Facebook de la commune. Juste une précision : lors des échanges, il avait été acté que ces expressions soient publiées simultanément pour les deux groupes d'opposition, c'est-à-dire pas séparément, en même temps. Si on est toujours bien d'accord, merci. Et bien évidemment, également pour les armoires, bien sûr, nous sommes tout à fait d'accord. »

**VOTE DU POINT 3-2 2. : 27 VOTANTS. 27 POUR.**

## 3 • COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – DÉSIGNATION DE COMMISSAIRES

M. le Maire appelle à candidature dans un respect d'équité et d'égalité :

MIEUX VIVRE À MONTIGNY : 8 candidats

MONTIGNY TERRE D'OSTREVENT : 4 candidats

MONTIGNY RASSEMBLEMENT : 4 candidats

M. le Maire donne énonciation à Mme FEHLICH de la liste pour MIEUX VIVRE À MONTIGNY avec Marie-Madeleine NOTRE-DAME, Christian PINTE, Olivia LECU, Patrick THERY, Aurélie LEFEBVRE, Maryse SZPERKA, Michel LECOMTE, Lina MASTRAGOSTINO.

Pour MONTIGNY RASSEMBLEMENT : M. Jonathan Guyot, M. Franck Dhennin, M. Régis Bronsart, M. Julien Boisard

Pour MONTIGNY TERRE D'OSTREVENT : M. DE CESARE propose Jean-Nicolas RIVERA, René LAMOUR, Jérémie DUSSART, Olivier VANDAELE.

M. le Maire annonce à M. DE CESARE que cette liste n'est pas très paritaire. M. DE CESARE répond : « Les femmes, en matière d'impôts, sont moins compétentes. »

**VOTE DU POINT 3-2 3. : 27 VOTANTS. 27 POUR.**

## 4 • COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

M. le Maire procède à la lecture du point.

Mme FEHLICH annonce les candidatures de la liste MIEUX VIVRE À MONTIGNY : Mme Henriette WAILLY, Mme Fabienne WOJCIECHOWSKI, M. Christian JAKEL.

Pour la liste MONTIGNY TERRE D'OSTREVENT : Mme Annick BROUWERS.

Pour la liste MONTIGNY RASSEMBLEMENT : Mme Karine BRONSART.

**VOTE DU POINT 3-2 4. : 27 VOTANTS. 27 POUR.**

## 3-3 AFFECTATION DE RESULTATS

Présenté par Mme DELSERT, adjointe aux finances.

Présentation du point suivi du tableau avec le solde d'exécution de 525 044,96 € avec des restes à réaliser en investissement.

Proposition d'affectation :

compte 002 en recette de fonctionnement : 56 020,96 €

compte 1068 au compte excédent de fonctionnement capitalisé : 469 024,03 €

Mme DELSERT donne une explication à cette affectation, avec un déficit de 56 000 € qu'il convient de combler en recette de fonctionnement, et de mettre l'excédent restant en réserve.

M. BODIN prend la parole sur une différence détectée sur la partie recette d'investissement avec un écart de 6 000 €.

Mme DELSERT justifiera cet écart lors du prochain Conseil.

**VOTE DU POINT 3-3 : 27 VOTANTS. POUR 23 - CONTRE 4.**

## 3-4 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Mme DELSERT annonce de ne pas augmenter les taux et de les reconduire.

M. MORELLE prend la parole avec une proposition de baisse du taux d'imposition de 2 %, qui représente 85 000 € à la commune.

M. le Maire répond qu'il ne peut se permettre de répondre favorablement à cette demande au vu de cette année, afin de pallier les « coquilles » que nous découvrons.

**VOTE DU POINT 3-4 : 27 VOTANTS. POUR 23 - CONTRE 4.**

## 3-5 BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE 2026

M. BODIN prend la parole sur la section de fonctionnement afin de dérouler plusieurs questions pour pouvoir y avoir des précisions sur les lignes 60612D, 60622D (carburants), 6067D (fournitures scolaires), 615221D (bâtiments publics), 6156D (maintenance), 6262D (frais de télécommunication), 739211D (attribution de compensation), 657363 (CCAS), 73111 (impôts et taxes), et sur la section d'investissement avec des questions sur le compte 1641.

M. MORELLE prend la parole à la suite sur une intervention générale sur l'ensemble du budget, avec une proposition d'affecter 100 000 € de l'excédent, et de déployer 50 000 € d'investissement pour un dispositif de 10 caméras. D'ajouter également 40 000 € pour le petit entretien. Baisser de 13 000 € les indemnités des élus, avec un contre-projet à 100 000 € pour le pouvoir d'achat et 150 000 € d'investissement supplémentaire.

M. le Maire prend la parole afin de répondre en stipulant les trésors cachés de l'ancienne municipalité. Il garantit à M. MORELLE de venir découvrir les diverses choses d'une mandature précédente.

Mme DELSERT prend la parole pour expliquer que les recettes de fonctionnement ne sont pas assez suffisantes.

M. MORELLE expose le projet d'emprunter.

M. le Maire ouvre la parenthèse en insistant que nous avons supprimé tous les frais de réception hormis lors des vins d'honneur des défilés, et que nous refusons tout passe-droit lors des événements.

**VOTE DU POINT 3-5 : 27 VOTANTS. POUR 19 - ABSTENTION 4 - CONTRE 4.**

Le budget de la commune est approuvé.

## 3-6 SUBVENTIONS 2026

M. le Maire annonce qu'il ne prendra pas part au vote par ses fonctions au sein de l'école de musique de la commune.

Mme BRONSART prend la parole afin de demander clarification sur certains points.

M. le Maire répond aux questions concernant cela.

M. BODIN prend la parole afin de pallier l'inflation moyenne.

Mme DELSERT répond en expliquant que, par les tenues financières des associations, nous avons indexé et nous l'entendons pour un futur.

**VOTE DU POINT 3-6 : 25 VOTANTS. POUR 25.**

## 3-7 TARIFS COMMUNAUX 2026

Intervention de Mme BROUWERS, suivie de Mme BRONSART.

**VOTE DU POINT 3-7 : 27 VOTANTS. POUR 19 - 8 CONTRE.**

M. le Maire fait une intervention concernant le tableau des effectifs en annonçant le recrutement d'une catégorie A afin de recruter un ou une directrice générale des services.

## 3-8 PATRIMOINE ET URBANISME

### 1 • CESSION RUE IMMOBILIERE (Rue Maurice Ravel),

Cession immobilière rue Maurice Ravel.

**VOTE DU POINT : 27 VOTANTS. POUR 27.**

### 2 • CIMETIERE DU SANA : DELIBERATION CONCERNANT L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DU CARRE MUSULMAN

Cimetière du SANA : délibération concernant l'aménagement et la gestion du carré musulman.

Prise de parole de M. le Maire, M. MORELLE, M. DE CESARE.

**VOTE DU POINT : 27 VOTANTS. 4 CONTRE - POUR 23.**

**Aménagement : VOTE DE L'AMÉNAGEMENT : 27 VOTANTS. 4 ABSTENTIONS - POUR 23.**

## 3-10 MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Prise de parole de M. BOUTRY.

Prise de parole de M. le Maire notamment concernant une entrée de la ligne 12 SMTD afin de desservir le bâtiment FILIERIS.

Prise de parole de M. MORELLE et M. BOUTRY concernant des informations sur la salle de réception du promoteur propriétaire du terrain sur les nuisances et la requalification de cette friche.

**VOTE DU POINT : 27 VOTANTS. POUR 27.**

## 3-11 SECURITE ET INTERCOMMUNALITE : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) : RENOUVELLEMENT ET MISE A JOUR INTERGRALE

**VOTE DU POINT : 27 VOTANTS. POUR 27.**

## 3-12 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Pour la liste MIEUX VIVRE À MONTIGNY : Titulaires : M. JAKEL Christian, M. KAHAL Yazid, M. SZPERKA Stanislas.

Suppléants : M. SIRIU Philippe, M. GUINCHI Jean-Christophe, M. BUQUET Julien.

Pour la liste Montigny Rassemblement : M. BOUTRY Stéphane. Suppléant : M. MORELLE Hervé.

Pour la liste Montigny Terre d'Ostrevent : M. DE CESARE. Suppléant : M. BODIN Olivier.

**VOTE DU POINT : 27 VOTANTS. POUR 27.**

## 3-13 S.D.I.S. – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ET DE SON SUPPLÉANT

Proposition de M. le Maire.

Titulaire : M. HUGOO Daniel. Suppléant : M. SIRIU Philippe.

**VOTE DU POINT : 27 VOTANTS. POUR 27.**

## 3-14 ASSOCIATION « LES MÉDIÉVALES » – DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Proposition de M. le Maire.

Représentants : M. KAHAL Yazid - Mme FEHLICH Martine - Mme DOLATA Wendy.

**VOTE DU POINT : 27 VOTANTS. POUR 27.**

## 3-15 SYNDICAT D'INITIATIVE – DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. DE CESARE explique qu'il faut ajourner le point car c'est une compétence COA.

**Acceptation de l'ajournement.**

## 3-16 LYCÉE PROFESSIONNEL RENÉ CASSIN – CONSEIL D'ADMINISTRATION - DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Proposition de M. le Maire.

Délégués : Mme GENEL Cathy et M. LEBECQ Nicolas. Suppléants : Mme WAILLY Henriette et Mme TEMPESTA Fanny.

**VOTE DU POINT : 27 VOTANTS. POUR 27.**

## 3-17 COLLÈGE MAURICE SCHUMANN – CONSEIL D'ADMINISTRATION - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SON SUPPLÉANT

Proposition de M. le Maire.

Déléguée : Mme GENEL Cathy. Suppléant : M. KAHAL Yazid.

**VOTE DU POINT : 27 VOTANTS. POUR 27.**

## 3-18 ENFANCE ET JEUNESSE : CENTRE DE LOISIRS (ALSH) : DELIBERATION POUR L'EXTENSION DE L'ÂGE D''ACCUEIL, DESORMAIS FIXE DE 4 A 14 ANS REVOLUS

Prise de parole de Mme BRONSART suivie de M. le Maire avec des informations complémentaires sur le projet éducatif dans ce sens.

**VOTE DU POINT : 27 VOTANTS. POUR 27.**

## 3-19 CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU

M. le Maire annonce via le document annexe de la convention de ne pas dévoiler le nom de la personne afin de respecter son choix de vouloir rester anonyme dans la presse. Cette convention vient afin d'attendre le projet de récupérateur d'eau pour ne plus se faire accuser de voler l'eau aux bouches incendie.

Prise de parole de M. Morelle, de Mme BROUWERS.

M. le Maire apporte des informations complémentaires.

M. DE CESARE demande de clarifier les 200 mètres cubes avec requalification arrosage et nettoyage du mobilier urbain.

**VOTE DU POINT : 27 VOTANTS. POUR 27.**

## 3-20 QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire demande d'intervenir sur les éventuelles questions du point 9.

M. MORELLE prend la parole avec une constatation d'une erreur dans le tableau et souhaite des précisions.

M. le Maire prend la parole, en indiquant que nous cherchons cette anomalie avec l'aide de la sous-préfecture, de M. le sous-préfet, du centre de gestion, de la perception, avec une demande de contrôle total afin de mettre chaque poste devant une délibération et un arrêté administratif.

M. le Maire salue particulièrement l'agent sur place ce jour.

Mme DELSERT annonce donc que le tableau des effectifs est erroné.

M. BODIN prend la parole afin de soumettre une question diverse concernant les investissements et projets à définir pour les six années à venir. M. le Maire lui propose de reporter cette question lors d'un CM suivant par manque d'éléments.

M. BODIN pose une seconde question sur le maintien des ouvertures de classe et actions concrètes pour soutenir les effectifs scolaires. Mme GENEL prend la parole sur la thématique de l'éducation en y apportant réponse avec des solutions d'attractivité, de renouvellement afin de promouvoir notre commune dans le domaine du milieu scolaire.

M. BODIN pose une nouvelle question concernant les thématiques de l'ALSH concernant les programmes, activités et animations proposées. M. LAURENT apporte des informations sur les animations prévues.

Mme BRONSART prend la parole pour une question concernant le transport en bus lors des pauses méridiennes, suivie d'une question concernant le nombre d'agents en charge du personnel durant la pause méridienne. Également une question concernant la modification d'un décalage d'horaires des sorties des écoles.

M.LAURENT annonce le tarif de 18 000€ pour 63 places avec la société de transport PLACE. Suivante, pour PASTEUR : 3 personnes, MALRAUX : 5 personnes, LAFONTAINE : 3 personnes, VICTOR H : 5 personnes. Suivante, l'accord pour renouveler les rythmes scolaires a été signé en février en apportant l'information que actuellement il y a déjà un décalage pour sur les horaires des différents écoles.

Mme POLLART prend la parole afin de poser une question concernant le cadre de vie de la rue de la Lampisterie.

M. SZPERKA lui annonce faire le nécessaire.

M. MORELLE prend la parole afin d'exprimer une question d'ordre de sécurité envers une habitante de la commune à propos d'un câble électrique chez un habitant d'un logement géré par le bailleur Maisons & cités.

M. le Maire, qui lui-même et les forces de l'ordre se sont rencontrés à ce sujet avec une conciliation pour le samedi 2 mai, avec une proposition par M. le Maire pour inviter M. MORELLE à cette conciliation.

## FIN DE SÉANCE À 22H47

Fait à Montigny-en-Ostrevent,

**Le Maire,**



**Le secrétaire de séance,**

